

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 septembre 2020

COMPTE RENDU

Présents : AUBERT Bernard, BALARESQUE Denis, BARTHEROTTE Carole, BONIFAS Marie-Laure, CALLEDE Maud, CARRERA Pamela, DANES Richard, DEDIEU Joël, DORBES Jean-Luc, GISTAIN André, HERNANDEZ DE LA LOSA David, JEANJEAN Séverine, JEUCH Antoine, PEREZ Cédric, ROUANE Nicole

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Antoine JEUCH est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : augmentation du loyer de l'appartement 3 du 1 rue de la Mairie à la demande de la Trésorerie pour délibération.

1. Approbation des derniers comptes rendus

Les 3 comptes-rendus de réunions des Conseils Municipaux sont tous approuvés

Prendent part aux votes : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

2. Comptes rendus de réunions

Présentation de la réunion de la Communauté de Communes par Richard DANES

- Information sur l'ensemble des commissions avec les membres de la Communauté de Communes en charge de chaque item.

Il est proposé maintenant que l'ensemble des conseillers municipaux de toutes les communes peuvent participer.

- Désignation des représentants de la Communauté de Commune aux divers syndicats

Présentation de la réunion du SIECT (syndicat eau potable) du 08/09/2020 par David HERNANDEZ

Présentation de la réunion du SIVOM Sage (syndicat eau assainissement) du 07/08/2020 par Jean-Luc DORBES et Antoine JEUCH

Présentation de la réunion du SDEGH (syndicat électricité) par Jean-Luc DORBES

Présentation de la réunion du SIASCAR (aide à la personne, portage de repas, ...) par Pamela CARRERA.

Présentation de la réunion téléphonique avec le Délégué Militaire Départemental par Bernard AUBERT. Information importante sur l'attestation de recensement pour les jeunes nécessaire pour le passage du permis de conduire et pour l'inscription au baccalauréat. Une information sera faite à tous les jeunes de 16 à 18 ans avant la fin de l'année (site internet de la Commune, Panneau Pocket, courriers personnalisés).

3. Augmentation du loyer de l'appartement 3 loué par la Mairie

La Trésorerie nous demande d'augmenter le loyer de l'appartement T2. Le loyer actuel est de 242€ et il n'a jamais été augmenté depuis plusieurs années. Le loyer ne doit pas dépasser le plafond 348,78€

Proposition de la commission : augmenter le loyer et le fixer à 300€ hors charge.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce choix.

Prenent part aux votes : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

À propos de la location des logements appartenant à la Commune, Bernard AUBERT demande qu'une attention particulière soit apportée à la prise en compte de l'APL dans les appels de loyers (à vérifier auprès de la Trésorerie).

4. Stagiairisation d'un agent technique 2^e classe à temps complet

Dans le cadre de l'embauche d'un agent technique 2^e classe à temps complet, la commission personnel a reçu 3 candidats pour le poste à pourvoir :

- M. BERGE
- M. FUENTES
- M. CUEVAS

Après avoir effectué les entretiens individuels et analysé les curriculum vitae de chacun des candidats, la commission du personnel propose de retenir la candidature de M. BERGE.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce choix.

Prenent part aux votes : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

5. Recrutement d'un agent administratif en contrat à durée déterminée

Ce point ne donne pas lieu à délibération, il est à titre informatif des décisions prises par la commission personnel car il concerne des périodes temporaires d'activité.

Dans le cadre du remplacement temporaire de la secrétaire de Mairie, la commission personnel, après avoir analysé plusieurs curriculum vitae de candidats pouvant prétendre au poste, a décidé de convoquer Mme PERIES et Mme MIJON pour un entretien préalable.

Après les entretiens avec ces candidats, la commission personnel a décidé de retenir la candidature de Mme PERIES pour le remplacement temporaire de la secrétaire de mairie.

La mission durera jusqu'au 31/12/2020.

6. Indemnités pour le gardiennage des églises communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 précise que le montant maximum de l'indemnité annuelle allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité. Depuis 2013, l'indemnité n'a pas été revalorisée. En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 474,22 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 119,55 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci (Circulaire du 25 janvier 2012 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales –IOC D 1100853 C). Dès lors, à partir de 2013, l'indemnité annuelle ainsi versée à Mme MARIN est fixée à 450.00€.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur ce point.

Un débat important a lieu.

La décision est ajournée au conseil municipal du mois de Novembre 2020.

Monsieur le Maire se renseigne sur les points suivants pour la prochaine délibération.

- Qu'est-ce que le gardiennage de l'église ?
- Peut-on supprimer le poste ?
- Peut-on modifier le montant de l'indemnité ?

7. Modification tarif salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2021

La commission animation propose de revoir le tarif des locations qui se faisait au week-end (remise des clés le vendredi à 17 h au plus tôt et restitution le lundi matin à 10 h au plus tard) pour le passer sur une période de 24 heures, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

	LOCATION pour 24 Heures	CAUTION	CAUTION NETTOYAGE
Habitants de CAPENS	150,00 € (au lieu de 300 € le W.E.)	300,00 €	50,00 €
Associations de Capens Ecole Primaire (repas, lotos, ateliers)	gratuite	300,00 €	50,00 €
Particuliers et Associations extérieures Sociétés	250,00 € (au lieu de 700 € le W.E.)	600,00 €	100,00 €

Administrations – Organismes publics	Gratuite	300,00 €	50,00 €
Organisation de lotos – Associations et Fédérations privées	300,00 €	300,00 €	50,00 €

Si la location dépasse les 24 heures autorisées, il sera demandé à la personne de régler le supplément sur place sinon nous retiendrons la caution.

La commission propose que la salle de la Mairie soit uniquement réservée aux réunions du Conseil Municipal, des différentes Commissions et des Associations.

La salle des Fêtes serait donc mise à disposition des Habitants et des Associations de Capens, de l'Ecole, des Particuliers et Associations extérieures, des Sociétés, pour des repas, séminaires et réceptions.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de la commission animation.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 50€ pour l'ensemble des tarifs hormis pour les habitants de Capens (sur la base des anciens tarifs).

Preennent part aux votes : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

La commission propose que la salle de la Mairie soit uniquement réservée aux réunions du Conseil Municipal, des différentes Commissions et pour les réunions des Associations de Capens.

8. Clôture du budget CCAS

Après plusieurs demandes de la Trésorerie du Volvestre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer le budget CCAS et de l'intégrer dans le budget communal à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ce budget est actuellement de 677.72 euros en fonctionnement et 44.21 euros en investissement, soit un budget total de 721.93 euros.

Cette décision ne remet pas en cause la commission CCAS qui continuera de fonctionner exactement comme avant.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette suppression.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la suppression du budget CCAS et contactera la Trésorerie pour l'informer de cette décision.

Prendent part aux votes : 15
Contre : 0
Abstention : 1 (AUBERT Bernard)
Pour : 14

9. SIVOM SAGe – Modification des statuts

Par délibération du 7 août 2020, le SIVOM SAGe (Saudrune Ariège Garonne), dont CAPENS est membre, a modifié ses statuts afin :

- De réintroduire les études pour la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) en revenant au 4 items de la GEMAPI tels qu'ils figuraient dans les statuts avant le retrait de ces études par la modification de l'article 2 et donc opérer une extension des compétences,
- De modifier le nombre de délégués par la modification de l'article 6-1 des statuts,
- De modifier l'article 8 relatif aux commissions consultatives afin d'inscrire le principe de leur création sans en déterminer la liste.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver ou non la modification des statuts du SIVOM SAGe.

Le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SIVOM SAGe.

Prendent part aux votes : 15
Contre : 0
Abstention : 1 (HERNANDEZ DE LA LOSA David)
Pour : 14

10. Nomination « correspondant tempête » auprès d'ENEDIS

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un correspondant «tempête» et d'un suppléant qui seront les interlocuteurs privilégiés entre la commune et ENEDIS.

Le correspondant « tempête » contribue au rétablissement de la desserte en électricité, diffuse les recommandations d'ENEDIS auprès des habitants, informe les élus, fait remonter les situations à risque et transmet les informations susceptibles de faciliter les interventions des techniciens ENEDIS en particulier sur les axes routiers.

PEREZ Cédric se propose en titulaire
DEDIEU Joël se propose en suppléant

Prendent part aux votes : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 15

11. Commission de contrôle électorale

A la demande de la préfecture de Haute Garonne, il est demandé à la commune de CAPENS de nommer un conseiller municipal délégué titulaire et un conseiller municipal délégué suppléant dans la commission de contrôle électorale.

La commission de contrôle a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

Ni le Maire, ni les adjoints ou conseillers municipaux ayant reçu des délégations ne peuvent y siéger.

AUBERT Bernard se propose en titulaire
JEUCH Antoine se propose en suppléant

Prendent part aux votes : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

12. Travaux sur cloche 2

Une panne intervenue sur le moteur de la cloche 2 fait que, lorsque la position « à la volée » (Angelus) s'enclenche, un court circuit fait disjoncter le tableau électrique de l'Eglise.

Mr NAVARRO de l'entreprise Bodet Campanaire a transmis un devis à la commune de CAPENS pour le remplacement de ce moteur qui s'élève à 4308.00 euros TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce remplacement.

Prendent part aux votes : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

Le conseil municipal décide d'accepter le devis de Bodet pour le remplacement de ce moteur.

13. Achat tondeuse

Suite à la décision d'investir dans une tondeuse, Monsieur DORBES a reçu 4 devis :

- MJ MOTOCULTURE : tondeuse Iseki : 19.410,28 euros TTC
- MJ MOTOCULTURE : tondeuse Zero Turn : 16.057,96 euros TTC
- DSI MOTOCULTURE : tondeuse Zero Turn : 15.000,00 euros TTC
- CULOS MOTOCULTURE : tondeuse Shibaura : 31.284,00 euros TTC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de la tondeuse.

Prendent part aux votes : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de DSI MOTOCULTURE pour la tondeuse Zero Turn d'un montant de 15.000,00 euros TTC et autorise Monsieur le Maire a demandé une subvention afférente auprès du Conseil Départemental.

14. Décision modificative

La Trésorerie demande à la commune de procéder à des opérations comptables de transfert de crédit.

En ce qui concerne la demande de remise gracieuse, en fonctionnement :

- Compte 022 dépenses imprévues : - 1.737,19
- Compte 6718 autres charges exceptionnelles : + 1.737,19

Restitution de la caution à un locataire, en investissement :

- Compte 020 dépenses imprévues : - 242,00
- Compte 165 dépôts et cautionnements : + 242,00

Questions diverses

Monsieur Le Maire a reçu de la part du Conseil Départemental la proposition de participation au Concours du Village Fleuri. Il n'y aura pas d'inscription suite à décision du Conseil Municipal.

Réglementation RGPD : création d'une commission pour finaliser la mise en place de la réglementation RGPD.

Le conseil départemental propose une aide au correspondant désigné.

Correspondant : Antoine JEUCH

Commission RGPD :

- David HERNANDEZ
- Pamela CARRERA
- Bernard AUBERT

La commission fera un état des lieux pour présentation au prochain conseil.

Présentation du catalogue de formation pour les élus par l'Ingénierie Agence Technique Départementale.

Le catalogue est consultable : www.atd31.fr

Le vide grenier de Capens sera organisé le 27 septembre 2020.

Soirée Belote : en attente de renseignement auprès de la Préfecture pour définir les modalités de reprise.

Nettoyage des trottoirs des lotissements : balayage et nettoyage des herbes et autres impuretés – Montant 800€ à l'année.

Le Conseil Municipal valide cette intervention.

Installation électrique du local ménage de l'école

Le Conseil Municipal valide la réalisation des travaux et du devis de CAP'ELECT pour un montant de 231,29€ TTC.

Nettoyage de gouttière et la vérification des écoulements pour l'église : devis de 6924,41€ TTC.

Un nouveau devis va être demandé par Jean-Luc DORBES

Pas de validation du Conseil Municipal à ce stade.

Gestion du personnel : Présentation de la gestion du personnel pour l'école sous COVID par Carole BARTHEROTTE. De nombreuses difficultés se présentent pour affecter les personnes adéquates aux postes

école, cantine et nettoyage.

Il sera surement nécessaire de faire appel à Patrick BERGE pour renforcer l'équipe sur l'école ce qui générera des travaux d'entretien en moins sur la commune.

Suite travaux de l'école : vu les dégradations qui se développent dans les locaux de la cantine, il est nécessaire de faire une déclaration à notre assureur en dommage ouvrage.

Travaux quartiers Les Quarts : la commission Travaux va étudier la réalisation d'une dalle béton sous la benne à verre.

Journée sécurité routière pour l'école : le 25/09/2020

Le 24/09 : récupérer le matériel entre 7h30 et 9h00

Le 28/09 : ramener le matériel

Organisation à finaliser par David HERNANDEZ

Subvention de l'association Escalade : pas de subvention pour 2020.

Question concernant le compte-rendu précédent :

Quid des denrées alimentaires qui arrivait à péremption prévu pour le forum des associations qui n'a pas eu lieu ?

- Les denrées ont été sortie du giron de la cantine.
- Les denrées seront cuisinées pour être utiliser ultérieurement.

Cantine : impayés - taux de recouvrement ?

La quasi-totalité est traitée, reste le cas de 2 familles (qui ne mettent plus leur enfant à la cantine) à finaliser.

Dos d'âne au bout du lotissement : possible ou pas ?

Après analyse l'installation s'avère impossible car la route est trop étroite.

Antoine JEUCH aurait souhaité présenter 8 points en questions diverse mais vu l'heure tardive (01h15), il propose qu'un seul point :

Serait-il possible de réaliser une réunion de Conseil Municipal tous les mois afin de passer en revue tous les points et questions diverses et ne pas finir trop tardivement.

La séance est levée à 01h25